

# PLAFOND D'EMPLOIS 2014

Tableau n°2 : Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2014  
(à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	625	(1)	625
		CDI			-
	Non permanents	CDD	223		333
S/total EC			848		958
BIATSS	Permanents	Titulaires	361	(2)	361
		CDI	25		47
	Non permanents	CDD	116		314
S/total Biatss			502		722
<b>Totaux</b>			<b>1 350</b>	<b>(3)</b>	<b>1 680</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 369</b>	<b>(5)</b>	<b>Plafond global des emplois voté par le CA (4)</b>

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)